



## L'ACTUALITÉ

# LA RE2020 MISE SUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE BIOSOURCÉ AU DÉTRIMENT DE TOUTES LES AUTRES SOLUTIONS

**C'est une vraie bombe qu'a lancée la Ministre de l'Écologie, Barbara Pompili la semaine dernière en présentant la Réglementation environnementale 2020.**

Ainsi, le chauffage au gaz sera interdit pour les maisons individuelles neuves dès l'été prochain ! Pourquoi ? parce que la RE2020 ne se fonde pas uniquement sur les niveaux de consommations énergétiques mais également sur les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la vie d'un bâtiment. Or, le chauffage gaz seul ne pourra pas rester en deçà du seuil maximal d'émissions carbone fixé pour le chauffage, soit 4 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an en maison individuelle. Dans le collectif, ce seuil sera de 14 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an pour aller ensuite vers 6 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an entre 2021 et 2024, ce qui devrait permettre de continuer à installer du chauffage gaz mais uniquement dans les logements très performants sur le plan énergétique. Dans ce nouveau cadre, la filière électricité est clairement "gagnante", même si le Gouvernement entend imposer un seuil maximum de consommation d'énergie primaire non renouvelable pour éviter une ruée vers les radiateurs électriques, peu économes.

Le bois et les matériaux biosourcés en maison individuelle et dans le petit collectif (logements, bureaux, écoles) sortent également très confortés avec cette nouvelle réglementation puisqu'elle prévoit qu'en 2030, la construction de maisons individuelles en ossature bois soit la norme et que le biosourcé soit utilisé systématiquement dans le second œuvre et de manière très courante dans le gros œuvre.

L'utilisation des autres matériaux pourra perdurer à condition toutefois qu'elle permette de réduire l'empreinte carbone du bâtiment. La CAPEB dénonce ces arbitrages gouvernementaux qui se sont faits sans concertation ni étude d'impact alors qu'ils écartent clairement des solutions énergétiques pourtant performantes.

**L'utilisation du bon matériau au bon endroit, la diversité de nos territoires, notre filière de proximité, militent pour le développement de solutions énergétiques hybrides. La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée.**

Par ces choix, la RE2020 interdira donc aux professionnels de choisir la meilleure solution, le bon matériau et l'énergie la plus pertinente au bon endroit. Il est pourtant évident que la solution ne peut pas être unique et d'ailleurs, l'expérimentation E+/C- qui était censée préfigurer cette RE2020, avait démontré que tous les matériaux peuvent permettre d'atteindre les performances ambitieuses dès lors évidemment que les niveaux de la réglementation restent accessibles.

Ainsi, le gouvernement écarte de nombreuses solutions décarbonées, telle que la construction

en pierre. Ce faisant, il retire par là-même toute liberté au maître d'ouvrage de choisir des solutions qui lui conviennent, quand bien même elles seraient issues de production locale.

Il bannit certains modes constructifs et solutions énergétiques qui avaient toute leur place dans le label E+C-, empêchant ainsi ces filières de s'organiser et de continuer d'innover afin de s'adapter aux défis climatiques. On s'étonnera également que le Gouvernement ait choisi d'écartier les équipements hybrides qui ont pourtant de réels atouts dans la maîtrise des consommations énergétiques.

Le Président Repon a déploré que le Gouvernement ait opté pour une posture politique plutôt que pour une réforme intelligente, agile et territoriale et a demandé en urgence des études d'impacts économique et technique approfondies pour appréhender les surcoûts de construction engendrés par cette RE2020 et permettre un débat éclairé et transparent sur les niveaux d'exigences fixés par le gouvernement. La CAPEB déplore que la brutalité de ce calendrier vienne mettre à mal plusieurs filières, ne laissant que très peu de possibilité d'adaptation à celles-ci pour faire face à ces mutations. Le Président Repon a souligné que ces décisions poseraient inéluctablement des questions en matière d'emploi et d'impact économique pour de nombreuses entreprises.



## LOBBYING

# LA CAPEB INTERPELLE LES DÉPUTÉS POUR PRÉSERVER LE CHAMP D'APPLICATION DU TAUX RÉDUIT DE TVA

Examinant le projet de loi de finances pour 2021, les sénateurs ont adopté un amendement du Groupe des Démocrates Progressistes et Indépendants (RDPI) qui redéfinit le périmètre actuel des travaux de rénovation énergétique des logements éligibles au taux réduit de TVA (5,5 %).

Le Gouvernement a motivé cette mesure par la volonté d'aligner le champ d'application du taux réduit sur celui de l'Eco-PTZ et non plus sur celui du CITE puisque celui-ci n'existera plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il en résulte que certains équipements et travaux qui étaient jusqu'ici éligibles au taux réduit de TVA risquent de ne plus l'être.

En outre, la rédaction de l'amendement voté fait planer un doute quant à une éventuelle éco-conditionnalité de la TVA à 5,5 %, ce qui serait

tout à fait inacceptable pour les entreprises artisanales du Bâtiment. Il faut rappeler, en effet, que le périmètre de la TVA à taux réduit est celui qui offre le spectre le plus large et le plus étendu pour les travaux de rénovation énergétique des logements et permet ainsi d'embarquer les travaux de rénovation les plus performants. Le périmètre du crédit d'impôt pour l'Eco-PTZ est incontestablement et objectivement un peu plus restreint. Cette mesure, qui nécessiterait pour le moins une réflexion de

fond et une concertation avec les organisations professionnelles concernées et l'ensemble de la filière, serait tout à fait incompréhensible en cette année 2020 où les entreprises ont tant souffert et serait par ailleurs totalement contradictoire avec le Plan de Relance ainsi qu'avec la volonté du Gouvernement d'encourager les ménages à faire des travaux, notamment de rénovation énergétique. La CAPEB a donc décidé d'interpeller l'ensemble des députés pour leur demander de supprimer cette disposition.

## MÉTIERS

### → LE GROUPE NUMÉRIQUE DE LA CAPEB POURSUIT SES TRAVAUX

Le groupe numérique de la CAPEB s'est réuni dernièrement sous la présidence de David Morales, administrateur national chargé notamment de suivre le BIM et les questions numériques, et en présence de Conseillers professionnels d'UNA.

À cette occasion, un point d'avancement a été fait sur les travaux du plan BIM 2022 avec Benoit Sénior, Secrétaire général d'ADN Construction (Association dont la CAPEB est membre fondateur et assure le secrétariat) qui porte 7 des 8 actions du plan.

La CAPEB participe aux 8 actions du plan BIM 2022 et pilote plus particulièrement deux actions, l'action

4 « Observatoire du BIM dans la construction/ le baromètre du BIM » et l'action 7 « Constituer un écosystème dynamique permettant à l'ensemble des acteurs d'échanger au niveau local » c'est-à-dire le BIM dans les territoires. Le premier doit faire l'objet d'une présentation officielle prochainement tandis que le second se traduit notamment par un BIM Tour auquel les CAPEB départementales et/ou régionales sont associées.

La réunion a également permis de faire un point sur l'action 5 du Plan dans lequel la CAPEB est également très impliquée. Il s'agit de Développer les outils de formation accessibles au plus près des territoires, ce que nous considérons comme la priorité pour accompagner les entreprises artisanales dans l'utilisation des outils numériques et généraliser le recours à ces outils et à la démarche BIM.

Le groupe a également évoqué la diffusion et la promotion des fiches pratiques sur le BIM que la CAPEB a créées avec la Bretagne et le Morbihan et qu'un webinar a permis d'expliciter le 3 décembre.

Enfin, un point a été fait sur les rencontres avec des éditeurs et offreurs de solutions numériques et BIM pour faire connaître les besoins métiers des entreprises artisanales.



## COMMUNICATION

### → LE CCCA-BTP LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE PROMOTION DES MÉTIERS

Le CCCA-BTP reprend son bâton de pèlerin pour promouvoir les métiers du bâtiment auprès des jeunes avec une campagne intitulée « La Construction. Demain s'invente avec nous ».

L'objectif de cette nouvelle campagne est de faire découvrir la diversité des métiers du secteur aux jeunes et de leur donner l'envie d'y travailler en s'y formant par la voie de l'apprentissage. La campagne intègre la diffusion de 6 films à la télévision (du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2020, puis du 18 janvier au 2 février 2021, et enfin du 22 février au 7 mars) et une présence sur Internet, avec un plan média sur les réseaux sociaux (Instagram, TikTok, Facebook et hashtag #PassionConstruction), des partenariats avec des youtubeurs, et un site Internet conçu pour répondre aux interrogations des jeunes et les accompagner dans leur orientation, notamment avec un moteur de recherche des formations en apprentissage aux métiers du BTP sur l'ensemble du territoire, un formulaire d'inscription, des fiches métiers, ou encore des témoignages de professionnels.

Les films mettent à l'honneur six jeunes professionnels passionnés sur un chantier au cœur de l'action de leur métier : une charpentière bois, un charpentier métallique, un électricien, un installateur thermique, un maçon et une peintre décoratrice. Ces films sont disponibles sur le site de la campagne [www.laconstruction.fr](http://www.laconstruction.fr) ainsi que l'affiche de la campagne.

#### PAROLES DE PRO





## FORMATION

### → RELANCE APPRENTISSAGE BTP : UN PLAN À 18 M€

En complément du Plan de relance du Gouvernement, le CCCA-BTP porte aujourd'hui le plan « Relance apprentissage BTP » doté de 18 M€.

L'objectif est de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'apprentissage dans le BTP, de favoriser néanmoins son développement et d'assurer sa pérennité notamment en accompagnant tous les organismes de formation aux métiers du BTP. Le plan est constitué de 8 solutions complètes à leur attention, et ce tout au long de l'année 2021, avec une campagne de promotion des métiers (La construction. Demain

s'invente avec nous), une campagne marketing digital pour orienter les jeunes en recherche d'une formation dans le BTP (l'opération Boost Apprentissage BTP), un appui matériel concret (participation au financement d'un ordinateur portable ou d'une tablette pour les apprentis), la montée en compétences des collaborateurs des organismes de formation du BTP (parcours sur le numérique notamment), des solutions

de développement du numérique éducatifs, le soutien aux expérimentations visant à favoriser les entrées permanentes de jeunes en formation tout au long de l'année, des nouveaux dispositifs pédagogiques (avec des webinaires d'information), et un accompagnement des jeunes pour favoriser leur intégration en entreprise.

[En savoir plus ici.](#)

## ÉCONOMIE

### → LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC GUNTAMATIC

La semaine dernière, la CAPEB a signé un nouveau partenariat avec Guntamatic, industriel autrichien, pionnier dans la fabrication de chaudières biomasses depuis les années 1960 et qui est aujourd'hui l'un des leaders dans ce domaine.

Depuis 2005, 10 000 chaudières ont été distribuées en France par la société Est-Ménager depuis l'Alsace. Guntamatic propose une gamme complète de chaudières à bois, granulés de bois et bois déchiquetés, allant de 5 à 250 kW en module individuel.

Dans le cadre du présent contrat de partenariat, il est prévu que Guntamatic organise avec les CAPEB départementales qui le voudront, des réunions permettant d'informer et de former

les entreprises aux aspects techniques et commerciaux liés à ses chaudières. L'industriel est soucieux d'améliorer constamment ses produits et souhaite solliciter les entreprises artisanales du bâtiment, en concertation bien sûr avec la CAPEB, pour recueillir leurs avis mais surtout pour les intégrer au niveau de la conception de ses nouveaux produits. Bien sûr, ce nouveau partenaire prévoit de relayer l'information et la promotion de la qualification

ECO Artisan RGE, de la marque ECO Rénovation (groupement d'entreprises isolation, chauffage, ventilation) et des modules de formation FEEBAT et spécifiquement le module Renove.

Dans le cadre de ce partenariat, des offres commerciales seront également proposées afin de promouvoir des solutions thermiques à haute efficacité énergétique en cohérence avec les dispositifs de collecte des CEE mis en place par la CAPEB.



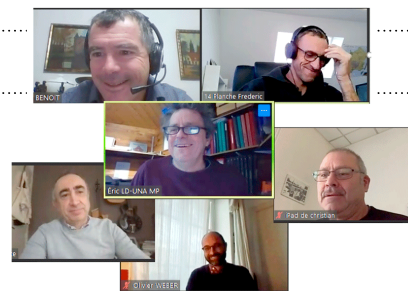
## MÉTIER

### → ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Le 4 décembre, le Président de l'UNA Métiers de la Pierre a réuni ses conseillers professionnels pour faire un point d'avancement des dossiers en cours.

Il a été question des travaux conduits dans le cadre du CTNMC que ce soit dans le domaine du funéraire (un guide « le Monument funéraire et l'environnement » a été finalisé et une autre guide « inscriptions et ornements du monument funéraire et cinéraire » est en cours d'élaboration) ou bien dans celui de la marbrerie

(là encore, il s'agit de mettre au point un guide sur la terminologie des ouvrages de marbrerie décoration et de leurs composantes) ou enfin dans le numérique (un groupe de travail a été constitué pour positionner la pierre dans le processus BIM). Au cours de cette réunion, un point a également été fait sur la boîte à outils



« formation » ainsi que sur les questions de santé et de sécurité. L'UNA a ainsi pu revenir sur le mémo relatif aux [risques chimiques des Métiers de la Pierre](#), sur le [guide poussières](#) et la [vidéo associée](#) publiés par l'IRIS-ST (voir notre rubrique SOCIAL).

### → JEAN-CLAUDE RANCUREL FAIT LE POINT AVEC SES CONSEILLERS

Toute l'équipe de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage s'est retrouvée ce 8 décembre autour du Président de l'UNA Jean-Claude Rancurel au cours d'une visioconférence.

Ils ont commencé leurs travaux par un échange sur l'atelier numérique qui a été proposé au Réseau le 29 octobre dernier. Forts de cette expérience, ils ont réfléchi à l'opportunité de tenir des rendez-vous numériques dédiés à la couverture.

Un point d'actualité a ensuite été fait sur les principaux dossiers en cours, notamment en ce qui concerne les couvreurs. La réunion a

permis d'évoquer les partenariats avec Recticel notamment, mais aussi l'offre Facilipass, le lancement de Faciliprime, les offres salles de bains avec Cedeo et Tereva.

Il a également été question de la création de l'Association Française de Ventilation, motivée par la nécessité de défendre la qualité des installations dans ce domaine face à la prolifération d'acteurs sur ce marché, plus

soucieux de profiter des aides de l'État que du travail bien fait.

Enfin, le Président de l'UNA est revenu sur la collaboration avec la FF3C concernant le chauffage Fioul ainsi que sur la dernière rencontre avec Qualit'EnR concernant l'évolution du dispositif RGE et l'expérimentation des audits au coup par coup notamment.





## CSCEE

Le Président de la CAPEB a participé mardi au bureau du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique qui était organisé en visioconférence en vue de préparer la plénière qui se tiendra le 15 décembre.

## 360TRAVAUX

Jean-Christophe Repon a pu faire un point d'étape cette semaine sur la plateforme 360travaux et son évolution avec le responsable de la plateforme et la vice-présidente en charge des questions économiques.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB participait ce mercredi matin à une table ronde organisée par la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale sur les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments. Jean-Christophe Repon a pu échanger avec la Présidente et le Directeur exécutif du Haut Conseil pour le climat, du Président du Plan



Bâtiment durable, du délégué général de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffage (FF3C) et du président du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB). Le Président Repon a pu expliquer pourquoi certaines recommandations du Haut Conseil pour le Climat sont contestables, à commencer par la suppression de la TVA 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique !

## CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi après-midi. Après un point d'étape sur la crise sanitaire et l'action de l'U2P pour la réouverture des commerces et des services, notamment dans les stations de sports d'hiver, le Conseil a fait un état des lieux des négociations paritaires en cours (télétravail, santé au travail) ainsi que sur la situation des OPCO, des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Enfin, le Conseil National est revenu sur le choix de l'agence conseil retenue pour accompagner l'U2P pendant la campagne des élections aux Chambres de Métiers, ainsi que sur la représentativité patronale.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait jeudi et vendredi. Nous reviendrons sur ses débats et décisions dans notre prochain numéro.

## SOCIAL

### → RISQUE POUSSIÈRES : L'IRIS-ST PROPOSE UN PACK PRÉVENTION COMPLET

L'IRIS-ST a fait paraître un pack prévention sur le risque poussières composé d'un guide pratique et d'une vidéo de sensibilisation.

Le guide pratique sur la prévention du risque poussières en atelier et sur chantier est réalisé par l'IRIS-ST en partenariat avec la CAPEB et la CNATP, l'OPPBTB et le SECIMPAC (Syndicat des entreprises internationales de l'outillage portatif et des consommables). Le guide porte sur le risque poussières en général (poussières de silice cristalline,

poussières de bois, poussières de plâtre, poussières métalliques) hors amiante. Il rappelle les obligations réglementaires du chef d'entreprise pour prévenir ce risque et présente des bonnes pratiques de prévention simples pour éviter et limiter l'exposition des travailleurs aux poussières : aspiration à source, travail à l'humide, etc.

L'animation vidéo de sensibilisation, quant à elle, présente succinctement et simplement le risque poussières et les bonnes pratiques de prévention à mettre en place pour limiter l'exposition des travailleurs aux poussières. N'hésitez pas à consulter ces nouveaux outils en ligne sur le site de l'IRIS-ST, [onglet Boîte à outils, animation vidéo](#) ou sur [la page risque poussières](#).

## RÉSEAU

### → NOUVEAUX PRÉSIDENTS EN ISÈRE, DANS LES LANDES, LE GARD ET LES PYRÉNÉES ORIENTALES

#### ISÈRE

Depuis le mois dernier, la CAPEB Isère est présidée par deux co-Présidents : Laurent Marmonier et Jean Pierre Perroud. Le premier est maçon spécialisé dans la restauration écologique du bâti ancien et nouvellement administrateur confédéral. Le second est spécialisé en menuiserie bois et PVC à Sardieu.

#### LANDES

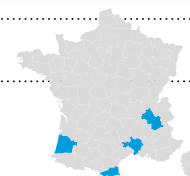
Suite à la dernière Assemblée générale du département des Landes et à son Conseil d'administration, Jean-Luc Tachon, Menuisier à Bascons, a été élu Président de la CAPEB des Landes et succède ainsi à Patrick Lalanne.

#### GARD

La CAPEB du Gard vient également de changer de Président. C'est Christophe Bonnet qui a été élu. Il était premier vice-président de la CAPEB départementale depuis 2019. Fils et petit-fils d'artisan peintre, il est devenu lui-même artisan peintre à son compte en 1994 sur la commune de Sumène.

#### PYRÉNÉES ORIENTALES

Lors de son AG du 1<sup>er</sup> décembre, la CAPEB des Pyrénées Orientales a changé de président. Stéphane Regnier n'ayant pas souhaité solliciter un nouveau mandat, c'est Jean Philippe Jacquemet qui a été élu. Il dirige avec sa femme une entreprise de peinture et emploie 5 salariés et 2 apprentis.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)  
qui vous permettra d'accéder à

